



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE B – CHEF DE SERVICE DE  
POLICE MUNICIPALE**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy ..... Procuration  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard ..... Procuration  
KADRI Zahia ..... Procuration  
PARLANI René ..... Absent  
BARBE Françoise ..... Procuration  
TOUAT Didier  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration jusqu'à la question n° 08  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine ..... Procuration  
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Procuration  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice ..... Procuration jusqu'à la question n° 07  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio ..... Procuration  
BLANGERO Maryse ..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08,  
puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08,  
puis 08 à partir de la question n° 09

Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de la procédure d'avancements de grade il convient de procéder, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, à la modification des postes des agents promus, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Cette modification de poste permet d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale.

De ce fait, il est nécessaire de créer un poste de chef de service de police municipale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

### **DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** De créer un poste de catégorie B – Chef de service de police municipale tel qu'il a été défini ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Que les crédits correspondants ont été inscrits au budget de l'exercice 2018.

*Le Maire de Gardanne,  
Roger MEI*

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **10 OCT. 2018**

AFFICHÉE LE : **10 OCT. 2018**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **10 OCT. 2018**